COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre 2022 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 28 octobre 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 21
Etaient présents (17) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SERRUT Valérie ;
Pouvoirs (4) : MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle ; LAFARGE Didier à DE CUYPER Micheline ; DEBLOIS Marie-Noëlle à RAIGNE Philippe ; SAUTOUR Jean-Claude à JEANDILLOU Corinne
Absents excusés (7) : BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LAFARGE Didier ; LEYGNAC Roland ; MONZAUGE Christian ; SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe
Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-78 : Convention cadre sur le plan départemental de l'habitat privé

Par délibération 2022-58 du 9 mai 2022, le Conseil communautaire a rendu un avis favorable pour participer financièrement au programme départemental en matière d'habitat privé à l'échelle de la Haute-Vienne.
Le règlement d'intervention et le projet de convention de partenariat ont été adoptés par l'assemblée départementale le 20 octobre dernier, faisant suite à une présentation des différents documents lors du comité de pilotage du 30 septembre 2022.
Il revient donc maintenant au conseil communautaire d'adopter ces documents.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221107-2022_78-DE
Date de réception préfecture : 09/11/2022

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

Ce programme départemental de l'habitat est conventionné sur cinq années à partir de 2023. Les trois volets identifiés, qu'il s'agisse de l'aide aux travaux ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires, sont :

- la lutte contre la précarité énergétique
- L'habitat indigne
- L'autonomie et le maintien à domicile.

L'engagement financier de la Communauté de communes est de 33 750 € sur la période 2023-2027, soit 6 750 €/an.

Vu la délibération 2020-70 du 2 novembre 2020 adoptant le PCAET Briance Combade ;
Vu la délibération 2022-58 du 9 mai 2022 rendant un avis favorable à la participation financière de la communauté de communes Briance Combade au programme départemental en matière d'habitat privé à l'échelle de la Haute-Vienne ;
Vu les documents présentés par le Conseil Départemental lors du comité de pilotage du 30 septembre 2022 ;
Vu la synthèse du financement prévisionnel sur cinq années pour la CC Briance Combade ;
Vu la délibération SP_2022_10_014 du Conseil Départemental approuvant le règlement d'intervention et le projet de convention de partenariat ;
Considérant que les trois volets de ce programme constituent des enjeux forts sur le territoire Briance Combade ;
Considérant que la lutte contre la précarité énergétique est une des actions inscrites au PCAET Briance Combade adopté le 2 novembre 2020 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **AUTORISER** M. Le Président à signer la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier ;
- **ADOPTER** le règlement d'intervention de ce programme et son annexe financière, tels que présentés en annexe ;
- **INDIQUER** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 et suivant

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 7 novembre 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE
CHATEAUNEUF LA FORÊT
87130

Le Président
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221107-2022_78-DE
Date de réception préfecture : 09/11/2022